

Ministère
de
l'Intérieur.

6^{me} Division.

N^o 2761.
7338.

Leopold,

Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut.

En l'état d'analyse
des demandes formées par plusieurs
conseils communaux du Limbourg
l'effet d'être autorisés à apporter
certaines modifications à la voirie vicinale
de leurs localités respectives, lequel état
dresse le 7 Avril 1854, par la Députation
permanente du conseil provincial du
Limbourg, indique l'avis de ce collège au
sujet des dites demandes, ainsi que les
propositions de Votre Ministre de
l'Intérieur, quant aux décisions
à intervenir,

Sur les délibérations des Conseils communaux
susmentionnés, relatives aux demandes résumées

Dans

dans le dit état;
Vu les plans des changements et aliénations proposés
dans ces délibérations;
Vu les certificats constatant que ces plans ont été
soumis à une enquête régulière;
Vu les arts. 28 et 29 de la loi du 10 Avril 1841,
ainsi que l'art. 76 de la loi du 30 Mars 1836;
Sur la proposition de Notre Ministre de l'In-
térieur;
Nous avons arrêté et arrêtons:
Art. 1^{er} L'état des plans susmen-
tionnés sont approuvés, tels qu'ils se
trouvent ci-annexés.

Art. 2. Notre Ministre de
l'Intérieur est chargé de l'exécution du
présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 5 Mai 1857
/signé:/ Léopold.

Par le Roi:

Le Ministre de l'Intérieur, /signé:/ P. Descker.

Pour expédition conforme:

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur,
Cossmann



PP
Province de Limbourg.

1^{er} trimestre 1857.

Etat présentant l'analyse des
propositions formées par les Conseils com-
munaux, en conformité de l'article 28
de la loi du 10 avril 1841, et de l'instruction
à laquelle ces propositions ont donné lieu.



Noms des Communes.	Nature des Demandes.	Date des Demandes	Date du procès-verbal de l'information de Commune & incommune.	Analyse des réclamations et observations mentionnées au procès-verbal d'enquête.	Analyse des observations du conseil communal au sujet de ces réclamations.	Avis.			Décision.
						Par l'administrateur voyer.	Par l'administrateur d'arrondissement.	Par la Députation permanente.	
# Dierpenbeek.	Retraitement de chemin vicinal et vente d'arabes au prix d'expertise.	11 décembre 1856.	3 décembre 1856.	"	"	favorable à la demande.	favorable à la demande.	Qu'il y a lieu de s'occuper de la demande.	Conforme à l'avis de la Députation permanente.
# Haalen.	"	23 juin 1855.	19 juin 1856.	"	"	"	"	"	"
# Hapelt.	"	11 janvier 1857.	21 novembre 1856.	"	"	"	"	"	"
# Runkelen.	"	11 janvier 1857.	4 décembre 1856.	Les riverains de cinq parcelles de chemin de fer ont acquis au prix d'expertise en 1856.	"	"	favorable à la demande à la for- mation de chemin d'expertise faite en 1856.	"	"
# Stevoort.	"	8 décembre 1855.	11 décembre 1855.	"	"	"	favorable à la demande.	"	"
# Stevoort.	Retraitement d'un chemin vicinal et échange contre une parcelle de terre incorporée au chemin.	3 Août 1855.	11 Août 1855.	"	"	"	"	"	"
# St. Erond.	Suppression et ouverture d'un chemin.	23 janvier 1857.	11 Août 1856.	"	"	"	"	"	"

Noms des Communes.	Nature des Demandes.	Date des Demandes	Date du procès-verbal de l'information de Communes & incommunes.	Analyse des réclamations et observations mentionnées au procès-verbal d'enquête	Analyse des observations du conseil communal au sujet de ces réclamations.	Avis.			Décision.
						Des communes voies.	du conseil d'arrondissement.	de la Députation permanente	
F. Bilsen et Kartensteden.	Retraitement des chemins nos 1166 & 11 et vente des carrés au prix d'expertise	20 mars 1857	2 mars 1857	,	,	favorable à la demande dans le cas qui concerne la parcelle n° 117 du chemin n° 11 qui ne fait pas partie de la voie.	favorable à la demande.	Qu'il y ait la parcelle n° 117 demande dans la parcelle indiquée par N. B. les formules vagues. Demandes vagues.	Conforme à l'avis de la Députation permanente
F. Hoelbeck.	Suppression du chemin n° 2 et cession des carrés au prix d'expertise	,	30 janvier 1857	,	,	favorable à la demande.	favorable à la demande.	Qu'il y ait la parcelle n° 117 demande.	,
F. Rooy.	Suppression du sentier n° 91.	19 janvier 1857	19 2 ^e 1856	,	,	,	,	,	,
F. Lowaige.	Retraitement des chemins nos 17 & 7 et suppression d'une partie du chemin n° 17 et vente des carrés au prix d'expertise.	10 février 1857	4 février 1857	Deux réclamations ont été présentées contre la suppression du sentier n° 91.	Le conseil communal a renoncé au projet de suppression du sentier n° 91.	,	,	,	,
F. Halkwiler.	Suppression d'une partie du chemin n° 1. Retraitement de celui n° 2 et cession aux riverains des parcelles devenues libres.	12 février 1857.	18 2 ^e 1856.	Un fermier réclame un droit de passage le long du chemin n° 2.	Le conseil communal se borne à faire mention de la réclamation. —	en sentier borné à faire mention de la réclamation indiquée au plan n° 4 suivant le tracé indiqué par les formules vagues.	,	id, en réservant le sentier dont il s'agit.	,

Approuvé pour être annexé à
l'arrêté royal du 5 mai 52
Le Secrétaire de l'Intérieur,
Signé C. Decker
Pour Copie Conforme,
Le Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur

Lothman

Approuvé pour être annexé à
l'arrêté royal du 5 mai 52
Le Secrétaire de l'Intérieur,
Signé C. Decker
Pour Copie Conforme,
Le Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur

Hasselt, le 7 avril 1857.

Par la Députation,
Le Gouverneur provincial,
Goran Jacobs

La Députation permanente,
L. De Schuerbe



PLAN

de quelques parcelles de chemin
appartenant à la commune de Stevoort
dressé d'après les indications fournies
par l'atlas des communications vicinales
de cette commune

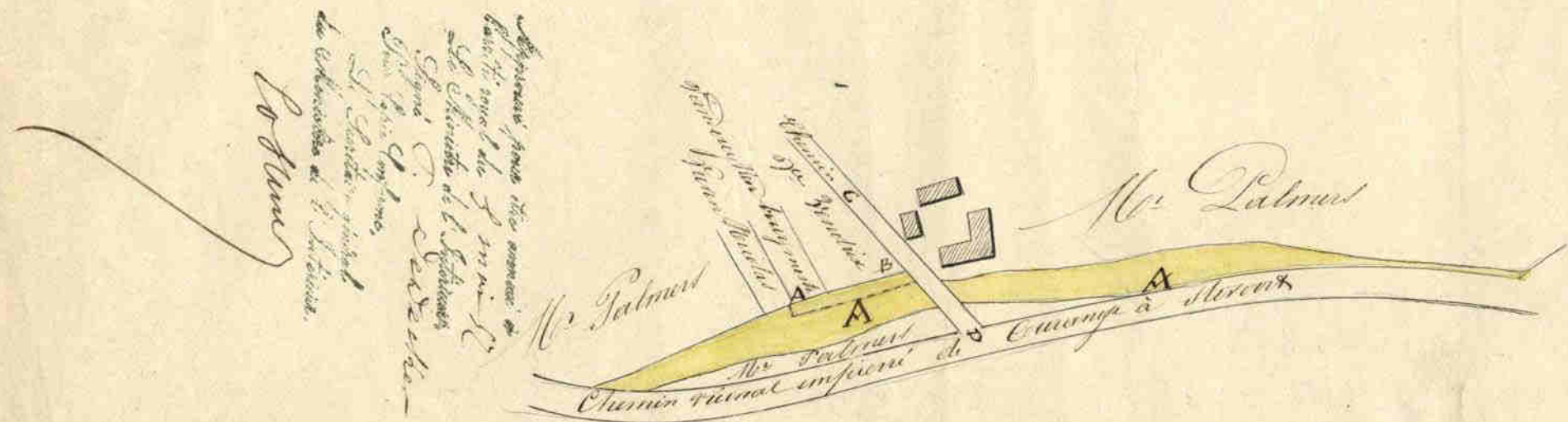
Revisé par les experts
Kopselt, notaire à Stevoort
et l'arpenteur juré
Kopselt, notaire à Stevoort
le 1er Septembre 1855.

Tableau indicatif

N ^o Parcelle	Contenance			Observations
	hectares	ares	centiares	
1	00	1	18	
2	"	4	50	
3	"	"	99	
4	"	17	21	
5	"	1	40	
6	"	3	"	
7	"	"	99	
8	"	"	56	
9	"	1	"	
10	"	"	58	
11	"	9	10	
12	"	3	00	
13	"	4	00	
14	"	2	59	
15	"	10	64	
16	"	4	36	
17	"	5	12	
18	"	5	35	
19	"	9	73	
20	"	1	77	
21	"	9	"	
22	"	9	22	
23	"	23	20	
24	"	"	87	
25	"	"	90	
26	"	1	120	
27	"	"	51	
28	"	"	30	
29	"	1	35	
30	"	"	47	
31	"	"	12	
32	"	"	15	
33	"	"	37	
34	"	"	95	
35	"	"	13	
36	"	8	97	
37	"	"	58	
38	"	1	64	
39	"	2	22	
40	"	2	52	
41	"	2	77	
42	"	5	60	
43	"	14	20	
44	"	5	13	
45	20	1	1	

Locatie moeilijk te
bepalen.

Commune de Stevoort



Plan

et des limites du Chemin qui la Commune de Stevoort
desirait obtenir pour l'usage d'habitation et de culture
du Chemin de Stevoort à Courange

Dressé le 10 Janvier 1855

Les pontons-jurés, Commisaires de la

J. Palmers

Légende

AB Chemin d'exploitation à établir pour les parcelles de Mr.
le Baron de Stevoort, et pour Mr. de Stevoort, longeur 11 mètres
AA l'extension 33 m 27 centimètres, parcelle à établir
CD Chemin de 4 mètres longeur, à établir

Pour être annexé à notre délibération
en date du 3 Mars 1855
Vu et approuvé par nous
Maire de la Commune de Stevoort
à Stevoort le 30 Janvier 1855
J. Palmers